

Inspection Académique
des Bouches-du-Rhône

Marseille, le 26 mars 2008

Division des Personnels

Bureau des Actes Collectifs
DP 2

**MOUVEMENT INTRA - DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1^{er} DEGRE
ANNEE 2008**

Le Chef de Bureau

Référence
Mouvement 2008

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION :

Dossier suivi par
Maguy TOSELLO
09 91 99 67 46
Danièle BELLUSSI
04 91 99 67 45
Fax
04 91 99 67 81
Mél.
ce.dp13dpgd2@ac-aix-
marseille.fr

1°) des enseignants déjà en poste dans le département des Bouches-du-Rhône ;

2°) des enseignants qui intègrent le département par permutation informatisée au 01/09/2008

La liste des postes vacants et susceptibles de l'être sera publiée sur le site Internet de l'inspection académique (<http://www.ia13.ac-aix-marseille.fr/>), à compter du vendredi 11 avril 2008.

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex 1

Afin de participer au mouvement intra-départemental, il vous appartiendra de saisir vos vœux **du lundi 14 avril au dimanche 27 avril 2008**

Pour cela, vous devrez accéder à l'application I-PROF (de votre académie d'origine pour les permutants), cliquer sur *Les services*, puis sur *SIAM*, et enfin sur *Mouvement intra-départemental*.

Concernant les personnels qui intègrent le département à la rentrée prochaine, vous voudrez bien retourner **au service D.P. 2 pour le mardi 13 mai 2008, délai de rigueur :**

- votre accusé de réception ;
- 2 enveloppes (format 16 x 23) affranchies au tarif en vigueur et libellées à une adresse à laquelle vous pouvez être joint(e) ;
- votre demande de travail à temps partiel, si vous l'envisagez au 1^{er} septembre prochain ;
- votre P.V. d'installation si vous exercez en Z.E.P. depuis au moins 3 ans, et ce, afin de bénéficier de points de stabilité bonifiés.